



- Association "Dentelle d'Autrefois"- N° W7140000946 – Préfecture de Louhans le 18.06.2012 -

Thérèse BOMBRUN
Déléguée régionale de la Bourgogne
- Franche Comté de l'Association APAISER
22 rue des Vernes
La Grivalotte
71440 THUREY
Tél/ 06.80.33.06.38

à l'attention des Adhérents d'APAISER

Thurey le 10 avril 2019

Bonjour à vous tous,

Déléguée Régionale de l'Association **APAISER**,

Comme vous, je suis atteinte depuis 5 ans d'une des maladies rares, celle de **la malformation d'Arnold-Chiari et Syringomyélie**, maladie invalidante, dont plusieurs personnes sont atteintes, enfants et adultes.

L'Association Dentelle d'Autrefois de Thurey, a souhaité mettre un projet d'exception pour récolter des fonds destinés à la recherche.

**le SAMEDI 6 JUILLET 2019 est organisé un MECHOUI à 12 heures
à THUREY en Saône et Loire, à 20km de Chalon, 16 km de Louhans.**

La salle des fêtes depuis sa rénovation et inauguration le 30 mars, est prête à vous recevoir, dans sa pleine lumière et conçue dans les normes obligatoires pour toutes personnes à mobilité réduite, fauteuil roulant, WC handicapé spacieux, etc...

Grâce à des Donateurs anonymes qui nous permettent cette réalisation, le prix du repas – adulte : **25€boissons comprises**- enfant jusqu'à 12 ans (**10€**) sera reversé **au profit de l'association APAISER.**

Réunissons-nous pour la bonne cause qui nous permettra à la fois de nous retrouver et vivre ensemble de bons moments.

Nous vous espérons nombreux à venir nous rejoindre en nous retournant le bon d'inscription ci-joint accompagné du règlement au plus tard le **25 mai prochain.**

Au plaisir de vous accueillir,

L'équipe des Dentellières d'Autrefois de Thurey.

Votre Amie Thérèse

Bulletin réponse : les places étant limitées, ne pas tarder à renvoyer votre inscription.

NOM et Prénom..... (nous signaler avec fauteuil pour le placement à table) oui ___ non ___

Adresse.....Tél.....

Nombre de personnes adultes ___ enfants ___ Montant du règlement libellé à l'ordre de Dentelle d'Autrefois: _____€(mis en banque lors du repas en juillet)